

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1024 04/10/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Maury (Georges-Joseph), chef du service des douanes, lieutenant de réserve, service armé, classe de mobilisation 1923, est rayé de l'appel différé et placé dans l'affectation spéciale pour une durée de un mois à compter du 2 octobre 1939.